

GAELLE PARENT

Département de L'Indre

Document généré le mercredi 13 mai 2026 à 08:48

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	13/05/26	13/05/26	0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
Nouvelle République - Ed. Indre - Intégrale	Intégrale					

Service : CP

Classification CPV :

Principale : **39221000** - Équipement de cuisine

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 27 34 36

SIRET 22360001600016

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

**Objet** Collège Jean Monnet - Décarbonation et économies d'énergie - lot 20  
relatif la fourniture et la pose d'équipements de cuisine

**Référence** 2026-PAM0031

**Type de marché** Fournitures

**Mode** Procédure adaptée ouverte

**Technique d'achat** Sans objet

**Lieu de livraison principal** 7 Rue du Grand Poirier  
36000 CHATEAUROUX

**Durée** 3 mois

**Code CPV principal** **39221000** - Équipement de cuisine

**Forme** Prestation divisée en lots : Non  
Les variantes sont exigées : Non

**Conditions de participation**

Critères de participation : renvoi au R.C.

**Marché réservé** : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

La visite des lieux est obligatoire.

**Critères d'attribution** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Prix

40 % : Valeur technique

**Renseignements** [Correspondre avec l'Acheteur administratifs](#)

Département de l'Indre

Tél : 02540837552

**Documents**

- [Règlement de consultation](#)
- [Dossier de Consultation des Entreprises](#)

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur  
: Oui

**Offres**

Remise des offres le **08/06/26 à 17h00** au plus tard.

**Dépôt**

- Déposer un Pli dématérialisé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

## Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via marches-publics.info

Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) :

DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52/54/55

## Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges  
cédex

Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160

adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr

SIRET : 17870005000010

## Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.

Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.

## Groupement solidaire ou conjoint.

Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Envoi le 13/05/26 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Nouvelle République - Ed. Indre

Marches-Publics.info V9.7